

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1498

50 – MANCHE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE COUTANCES

Ventes et cessions

328 276 068 RCS Coutances.

MANCHE AUTO.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 103450,00 EUR.

Adresse : Route de Paris-Zone Industrielle, 50400 Granville.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ALENÇON du 15 novembre 2024, La société GRANVILLE AUTO PASSION, société à responsabilité limitée au capital de 150 100 euros dont le siège social est 1451 avenue Matignon ZI route de Villedieu 50400 GRANVILLE, immatriculée au RCS de COUTANCES sous le numéro 835 278 581, et la société MANCHE AUTO, société par actions simplifiée au capital de 103 450 euros dont le siège social est fixé route de Paris – Zone Industrielle 50400 GRANVILLE, immatriculée au RCS de COUTANCES sous le numéro 328 276 068, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société GRANVILLE AUTO PASSION par la société MANCHE AUTO. La société GRANVILLE AUTO PASSION ferait apport à la société MANCHE AUTO de la totalité de son actif, soit 1 942 872 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 2 001 025 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à -58 153 euros. La totalité des droits sociaux composant le capital des sociétés absorbante et absorbée étant détenus par la même société mère, la société BAYI FINANCES, société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 euros, dont le siège social est situé 111 avenue de Basingstoke 61000 ALENÇON, immatriculée au RCS d'ALENÇON sous le n°095 720 165, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, aucun échange de titres et aucune prime de fusion. La fusion prendrait effet rétroactivement au 01/01/2024, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société GRANVILLE AUTO PASSION depuis le 01/01/2024 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société MANCHE AUTO. La société GRANVILLE AUTO PASSION sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. La fusion sera réalisée le 31/12/2024. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de COUTANCES au nom des deux sociétés le 18/11/2024. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Pour avis.